

SOLLICITATION D'ENGAGEMENT DES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014 DANS LA COMMUNE D'EPINAY SOUS SENART

Pour une priorité aux modes de déplacements actifs à Epinay sous Sénart, nous VELYVE, association pour le développement du vélo dans le Val d'Yerres attendons une volonté politique forte des prochains élus.

Pour qu'Epinay-sous-Sénart devienne une ville cyclable, il est opportun d'informer les candidats aux prochaines élections des attentes des cyclistes et d'inviter les candidats à se positionner sur la base de propositions concrètes.

VELYVE met en ligne le 15 janvier sur son site les demandes adressées aux candidats aux élections des villes de : Brunoy, Epinay sous Sénart, Yerres.

I - Bilan par VELYVE des actions menées par la ville entre 2008 et 2013

Le bilan est difficile à faire car VELYVE n'a pas été associé aux décisions d'aménagement. Nous n'avons pas été sollicités par la municipalité, nous n'avons pas non plus envoyé de courrier ou demandé un RV.

Parmi les points positifs que nous pouvons relever, figurent 2 aménagements classés en Z30 et sans ligne continue centrale, qui sont satisfaisants pour la pratique du vélo :

- réfection du bas de la rue de Boussy : cette rue en Zone30 comporte des dispositifs de ralentissement des véhicules, elle est donc appréciable à vélo ;
- réfection de la rue Sainte Geneviève, aussi classée Z30 ;

Cependant, la volonté politique ne s'est pas fait sentir s'agissant de l'amélioration de la voirie pour les modes actifs dont le vélo, alors qu'un vrai potentiel existe à Epinay pour mieux prendre en compte et valoriser l'usage du vélo. Il n'y a à Epinay aucun double sens cyclable, alors que depuis 2008 plusieurs rues en Z30 méritaient de le devenir. A notre connaissance, aucune facilitation ou conseil ne sont donnés aux habitants, pour se rendre à la gare RER de Brunoy ou à celle de Boussy à vélo, alors que les autobus sont souvent très chargés.

II- Pourquoi favoriser l'usage de la bicyclette?

Rapide, non polluant et silencieux, le vélo est bon pour la santé des cyclistes (activité physique quotidienne) comme pour celle des riverains (pas de pollution) dont il protège la quiétude. Le vélo ménage le budget familial et celui de la collectivité, lors des aménagements, et lors de son utilisation. Peu encombrant, le vélo préserve l'espace urbain.

Le vélo à assistance électrique pourrait séduire les personnes qui appréhendent le relief de la vallée de l'Yerres (même si la différence entre le fond de vallée et les plateaux, de l'ordre de 50 m, est faible comparée à d'autres villes du département ou de la région, par exemple Gif sur Yvette où le dénivelé est double).

Quelques données récentes sur l'intérêt de la pratique du vélo en lle-de-France :

- « La synthèse des résultats annuels sur la mortalité évitée ou provoquée par une pratique plus importante du vélo en lle-de-France montre des bénéfices pour la santé très nets, de l'ordre de vingt fois plus élevés que les risques. » Source : Observatoire régional de santé IDF « Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo », 2012
- « toute mesure prise pour augmenter la pratique du vélo est [...] positive globalement pour l'ensemble de la population. » Source : id.
- « plus la proportion de personnes marchant ou faisant du vélo est élevée, plus le risque d'accident est faible » Source : id.
- « En voiture, un trajet sur deux fait moins de 3 km. »Source : ADEME/ARENE, dépliant « Parlons transports en lle-de-France », 2004

III - Les 7 priorités de VELYVE pour faire d'Epinay sous Sénart une ville cyclable :

1) Passer la ville à 30 km/h sauf le RD94 et la route de Quincy

De nombreuses rues sont déjà en Z30. Cette mesure simplifierait grandement la compréhension des limitations de vitesse dans la ville.

Plusieurs rues devront être équipées de double sens cyclables.

Ce principe de double sens cyclable présente l'intérêt d'offrir sans aménagement coûteux pour la collectivité, un moyen sûr et très économique d'amélioration du plan de circulation cyclable sur l'ensemble de la ville. Sans travaux lourds de la voirie, l'investissement se limite simplement à la signalisation verticale avec les panneaux réglementaires, la signalisation horizontale comprenant des figurines vélo et des renforts de marquage au sol aux croisements. Véritable raccourci pour les cyclistes, le double sens réduit les distances à parcourir en toute sécurité. Le risque d'accident frontal est quasi nul, car les usagers se voient mutuellement et ralentissent. Le vélo croisé étant côté conducteur, l'automobiliste apprécie mieux la distance de sécurité que lors d'un dépassement. Le cycliste arrivant en face, n'est jamais dans l'angle mort de l'automobiliste qui ouvre sa portière.

Notre priorité : Double sens cyclable : rue de Boussy (depuis Place Ch. De Gaulle) ; rue de Quincy (sens descente, pont sur voie SNCF), cette rue permet de relier le centre-ville à la forêt de Sénart avec la pente la plus douce.

2) Etablir une convention avec le Département et les communes voisines (ou agglo?), pour la piste cyclable de fond de vallée (RD94); rénovation et entretien de la piste cyclable y compris son balayage; mise en valeur de cette piste sur toute son emprise; suppression des seuils (bordures de trottoir) dans la continuité de la piste.

Plus généralement, coopérer avec les villes voisines (Communauté d'agglo), avec le SYAGE, le Département, la Région pour assurer une cohérence des itinéraires cyclables de la vallée de l'Yerres.

Epinay sous Sénart pourra être moteur pour **traiter le cas de la Route de Quincy**, VELYVE propose la création de bandes cyclables sur les côtés et d'étudier la faisabilité d'une chaussée à voie centrale banalisée.

Etablir une convention avec le SYAGE pour créer un cheminement continu et non boueux, tout le long de la boucle de l'Yerres. En effet, ce cheminement est dégradé par les VTT et les piétons une bonne partie de l'année.

Réfléchir à un jalonnement cyclable en partant de l'Yerres (Moulin Rochopt) à la forêt, et du chemin des volontaires à la forêt par la place du Général de Gaulle et la rue de Quincy (itinéraire le moins pentu pour monter en forêt de Sénart).

3) Aménager certains « passages malins » pour les piétons et vélos

créer un véritable itinéraire piéton-vélo entre la rue de Boussy, et le rond-point D94-D33 situé sous la piscine intercommunale de Boussy, par la passerelle existante qui franchit l'Yerres. C'est un bel exemple de raccourci piéton-vélo, qui demandera un minimum d'aménagement (sente en revêtement stabilisé). Une convention avec le SYAGE et la ville de Boussy St Antoine serait à établir.

passage malin à créer entre Epinay et Brunoy : de la rue de la forêt vers Maréchal Ney, Maréchal Ney vers chemin des Étangs, chemin longeant la voie ferré, Fossé Daniel.

Mettre en valeur, au moins par un panneau explicatif, la liaison directe (unique dans la vallée) qui existe entre la forêt de Sénart et l'Yerres au niveau du Gord par la rue du passage Sainte Geneviève (action à mener avec la ville de Boussy St Antoine).

4) Réfléchir à la création d'une vélo-école

A Epinay, il est probable qu'une bonne partie de la population ne sait pas faire du vélo, y compris beaucoup d'adultes. A Créteil, à Montreuil, se sont développés depuis quelques années des vélo-écoles, dont la plupart des élèves sont des femmes issues de l'immigration.

VELYVE est prêt à accompagner la ville s'il elle souhaite s'investir dans un tel projet, dans la limite des disponibilités de ses bénévoles.

Voir exemple de vélo-école de Créteil : http://mdb94.org/spip.php?article416

Il sera possible également de réfléchir avec la ville à d'autres projets tels qu'un atelier vélo ou l'organisation d'une bourse aux vélos.

De nombreux ateliers associatifs d'auto-réparation se sont créés ces dernières années en France. Des bénévoles assurent le démarrage de ce type d'atelier, souvent dans un local mis à disposition par la commune.

La bourse aux vélos est un événement ponctuel qui permet aux acheteurs et vendeurs de vélo d'acquérir un vélo d'occasion à peu de frais. Les familles peuvent aussi revendre les vélos trop petits de leurs enfants.

A ce stade, VELYVE pourrait accompagner la ville dans ces réflexions, mais il faudra identifier des Spinoliens intéressés pour piloter ce type de projets.

5) Améliorer le stationnement vélos

Vérifier le stationnement vélo dans les projets d'urbanisme collectif, former les agents du service Urbanisme à vérifier le respect de l'espace dédié au stationnement des vélos dans les permis de construire des bâtiments neufs (obligation réglementaire).

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_stationnement_des_velos_12_decembre_2013.pdf

Améliorer, en liens avec les bailleurs ou les syndics, les conditions de stationnement vélo dans les grands immeubles existants.

Equiper certains équipements communaux en arceaux de stationnement vélo : mairie, gymnases, piscine, CPAM...

6) Informer en faveur du vélo et des modes actifs

La ville pourrait soutenir ceux des habitants qui souhaitent se rendre à vélo à la gare plutôt qu'en voiture ou même qu'en bus. Les pistes et chemins des bords de l'Yerres, le chemin des volontaires, permet aisément de rejoindre la gare RER D à Brunoy ou encore le centre commercial Talma à Brunoy. Le temps de trajet peut être inférieur à celui des autobus et la plupart du trajet pourra s'effectuer sur des tronçons sans voiture.

Alerter au moins une fois par an dans le journal municipal, sur les moyens de lutter contre le vol des vélos en particulier à la gare RER (choix d'un bon antivol ; accrochage à un point fixe, marquage Bicycode...)

Implanter des radars pédagogiques sur certains tronçons et faire respecter par des campagnes de sensibilisation, de lutte contre les stationnements illicites gênants et dangereux, d'action concertée avec la police nationale contre les excès de vitesse.

7) Évaluer et concerter pour être plus efficace

Élaboration d'outils d'évaluation des déplacements sur la ville permettant d'apprécier les évolutions suite à des aménagements et initiatives prises (comptages, sondages, relevés de vitesse, relevés de bruit, pollution).

Pratiquer une concertation régulière avec VELYVE, notamment avant tous les projets de réfection de la voirie.

Présenter chaque année à VELYVE la part du budget voirie dépensée pour le vélo en N-1 et nous associer à l'élaboration du budget voirie-vélo de l'année n+1 (ex : dépenses de marquage au sol pour les pictogrammes vélos)

IV / VOS ENGAGEMENTS POUR LE MANDAT 2014 à 2020

Merci de fournir à VELYVE votre engagement de politique cyclable si possible avant le 1^{er} mars 2014. Envoyer à Loïc LEJAY, Responsable de l'antenne loic.lejay@bbox.fr, et copie à courrier@mdb-idf.org

Nous vous proposons de repartir de nos 7 propositions ci-dessus et nous faire part de vos engagements pour chacun des points, en complétant ci-dessous (avec au moins 3 engagements formulés).

En tant que Maire d'Epinay sous Sénart entre 2014 et 2020, je m'engage à :

er engagement pour développer la pratique et l'usage du vélo en ville :	+
Préciser	•
2ème engagement pour développer la pratique et l'usage du vélo en ville : ".	+
Préciser	
ème engagement pour développer la pratique et l'usage du vélo en ville : ".	+
Préciser	
et compléter par vos engagements 4 à 7 si vous le souhaitez.	

Nom, prénom date Signature